

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal n°2.

A RETENIR :

Colza :

Charançon de la tige du colza: le vol est engagé avec début des captures entre les 17 et 21 février selon les parcelles.

L'intervention devra être positionnée à partir du début de la semaine prochaine.

COLZA

La pousse des colzas se poursuit avec 9 parcelles du réseau présentant des plantes ayant atteint le stade C2 (entre nœuds visibles)

CHARANCON DE LA TIGE

Comme prévu, les conditions météorologiques ont été favorables à un début de vol ; onze parcelles sur quatorze observées font l'état de captures, comprises entre 1 et 29 individus. Le vol devrait continuer dans les prochains jours.

Il est donc maintenant urgent de vérifier vos cuvettes jaunes régulièrement. Ce piège vous permettra de cibler au mieux le vol du charançon de la tige, mais attention à ne pas le confondre avec le charançon de la tige du chou (voir ci-dessous) peu nuisible au colza.



Rappel du stade de sensibilité : A partir du stade C2 du colza, apparition d'un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles : c'est le début d'allongement de la tige.

Rappel du seuil d'intervention : le charançon de la tige étant très nuisible un traitement est généralement conseillé 8 à 10 jours après les premières captures significatives d'où l'importance de disposer d'un piège sur ces parcelles. A ce jour aucune méthode alternative disponible pour lutter contre ce ravageur en cas d'infestation mais la présence d'auxiliaires (carabiques, staphylins et hyménoptères parasitoïdes) peut éventuellement limiter les futures infestations en détruisant les larves.

Au vu des dynamiques de piégeage, du stade des colzas et des conditions météorologiques annoncées, prévoir d'intervenir à partir du début de la semaine prochaine.

Exemple de produits : CYTHRINE MAX (cyperméthrine 500 g/l) à 0.05 l / ha.

Rappel réglementaire, un certain nombre de spécialités commerciales à base de cyperméthrine sont limitées à 2 applications par campagne (reportez-vous à l'étiquette du bidon), vérifiez le nombre d'applications que vous avez pu réaliser à l'automne et le type de produits utilisés.

MELIGHETES :

La période de risque démarrant au stade D1 (boutons accolés), aucun risque pour le moment.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus
<https://ephy.anses.fr>
- pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/GuidePHYTO2014.pdf
- pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf
- et pour toutes autres informations
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et rural"